

Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

DÉLIBÉRATION N°2023-019

EN DATE DU 04 AVRIL 2023

PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE A LA COOPÉRATIVE DU GROUPE SCOLAIRE M. RICHARD

Le Conseil Communautaire s'est réuni le quatre avril deux mille vingt trois à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Lourdoueix-Saint-Pierre, selon convocation le 28/03/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. LANGLOIS Roger a été désigné secrétaire de séance.

Présents (23) :

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle , LABESSE Michel, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Eveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

Absents ayant donné pouvoir (4) : DARVENNE Céline donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François, LAMONTAGNE Marc donne pouvoir à LALANDE Martine, MOREAU Adrien donne pouvoir à CHAVANT Philippe, PILAT Hélène donne pouvoir à MARSALEIX Guy.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

Chaque année, la Communauté de commune Portes de la Creuse en Marche attribue une subvention à la coopérative groupe scolaire Marcel RICHARD de Moutier-Malcard, dont la collectivité a la compétence, puis l'inscrit au compte 6574 (subventions de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de **1 000 € sur l'exercice 2023** à la coopérative du groupe scolaire Marcel RICHARD de Moutier-Malcard.

Fait à Genouillac, le 04 avril 2023,
Guy MARSALEIX, Président,

